

DOSSIER PRATIQUE COLLECTE SÉLECTIVE

1^{er} janvier 2023 : 100% des emballages et des papiers se trient !

Dans quelques semaines, les habitants du territoire devront déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac ou le conteneur jaune. Le nouveau centre de tri et les agents de Trifyl sont prêts. Et vous ?

Impulsée par la loi de transition énergétique, l'extension des consignes de tri consiste à trier tous les emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : blisters, barquettes, films plastiques, tubes de dentifrice, pots de yaourt...

La simplification du tri doit permettre d'augmenter les quantités triées et recyclées.

PLUS SIMPLE LE TRI !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être triés avec les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans la poubelle.



Dans le bac jaune, les emballages et les papiers doivent être déposés en vrac et bien vidés avec leur bouchon, couvercle ou opercule.

À partir du 1^{er} janvier 2023, les filières de recyclage et la modernisation des équipements de tri permettent de valoriser de plus en plus d'emballages en plastique, quelle que soit leur composition. Dans le bac ou le conteneur jaune : les emballages en métal, les papiers, les cartons, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique.



Désormais obligatoire sur tous les emballages, le logo Triman apporte une information précise au consommateur.



Séparez les éléments avant de trier

*C'est un emballage ? C'est un papier ?
Direction le bac jaune !*

AU FAIT, C'EST QUOI UN EMBALLAGE ?

En règle générale, c'est un objet qui sert à protéger les produits. Il peut avoir d'autres fonctions : sécurité alimentaire, transport, manipulation et support d'information pour le consommateur.



**NE DOUTEZ PLUS,
CE SONT
DES EMBALLAGES !**



Filet de fruits et légumes



Tube de médicaments

Déodorant stick, à bille...



Tube de crème

Dosette de café



Film alimentaire



Papier alu

Plaquette de médicaments



RAPPEL EMBALLAGES EN VERRE
(bouteilles, bocaux, flacons et pots)
Eux seront toujours à déposer dans la colonne à verre pour être recyclés !